



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/01/2026

Publication :  
le 30/01/2026

### **SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

#### **Délibération n° D-2026-37**

Marchés de travaux - Requalification de l'îlot Denfert  
Rochereau - Travaux extérieurs - Avenant n°2 au lot 3

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame LARRIBAU Anne-Lydie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

Délibération n° D-2026-37

**Direction de l'Espace Public****Marchés de travaux - Requalification de l'Ilot Denfert Rochereau - Travaux extérieurs - Avenant n°2 au lot 3**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort s'est engagée dans le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) qui vise, par le déploiement d'actions sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, le commerce de proximité, à renforcer l'attractivité et la cohésion sociale du quartier Pontreau / Colline Saint-André.

Le projet prévoit de réaménager le secteur Denfert-Rochereau, en un espace de centralité du quartier favorisant les rencontres et le vivre ensemble.

Aussi, le 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre commun à la partie bâtiment et aux espaces publics à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier du trait.

Lors de sa séance en date du 13 mai 2024, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux.

L'opération comporte 5 lots et trois tranches :

- tranche ferme (TF) : Place Denfert Rochereau, Place de Strasbourg, Rue Alsace Lorraine, Rue Chabot, rue du Vieux Fourneau, rue Pluviault ;
- tranche optionnelle 1 (T01) : Aménagement d'un quai de bus Parvis Du Guesclin ;
- tranche optionnelle 2 (T02) : Mise en lumière statue et façades.

Lors des Conseils municipaux des 16 juin 2025, 3 novembre 2025 et 18 décembre 2025 les premiers avenants ont été approuvés.

Aujourd'hui des adaptations sont nécessaires par voie d'avenants concernant la Tranche Ferme du lot 3.

**Tranche Ferme Lot 3 – VRD – Avenant 2 : 11 870,48 € HT soit 14 244,58 € TTC**

Ces ajustements correspondent au déplacement de trois arbres, à la plantation de trois arbres supplémentaires et au maintien en jauge de sept arbres.

Lot N°	Attributaire	Montant toutes tranches (en € HT)	Avenant N°	Montant total des avenants précédents (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants cumulés par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) toutes tranches incluses	Nouveau montant des marchés (en € TTC) toutes tranches incluses
3	ID VERDE	248 292,70	2	11 047,58	11 870,48	9,23	271 210,76	325 452,91

Ces avenants sont fondés sur l'article R 2194-8 du Code de la commande publique.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au lot 3 et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Anne-Lydie LARRIBAU**

**Jérôme BALOGE**